

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT ET DEUX** le **30 JUIN** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Hélène DECHOUX, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX, Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Marie-Claude CRESPIN représentée par Catherine GAUTIER
Jean-Marc PECQUEUX représenté par Chantal AMICEL
Eric LEMAIRE représenté par Hubert MARCHAIS
Audrey MERI représentée par Pierre-Edouard EON
Audrey LYS représentée par Bernard RIO
Grégory CROZZOLO représenté par Laurence BARTHELEMI
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

Chantal AMICEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.



DATE DE CONVOCATION :
24 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 21
VOTANTS : 29

Objet : Reconduction du « Pass' Méry »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération 2021/064 créant le dispositif « Pass' Méry » de manière à encourager de jeunes Mérysiens à adhérer à une association sportive ou culturelle active sur la commune ou à bénéficier de séances de cinéma et de spectacles à la Luciole,

Considérant la vocation de ce dispositif à être reconduit en 2022 et les années suivantes,

Considérant l'interprétation de la délibération de 2021 comme se référant spécifiquement à un seul exercice et la nécessité de prendre une nouvelle délibération pouvant s'appliquer tant que le montant du Pass' Méry et les caractéristiques des bénéficiaires ne feront pas l'objet d'une modification,

Après avis de la commission Jeunesse, sport, culture et vie associative du 21 juin 2022,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, à l'unanimité :

CONFIRME le maintien du dispositif intitulé « Pass' Méry » d'un montant de 50 € pour encourager l'adhésion de jeunes Mérysiens à des associations implantées sur la commune ou la fréquentation de la salle de spectacle et de cinéma de la Luciole.

DIT que cette aide concernera chaque année les jeunes ayant l'âge d'entrer en classe de troisième au mois de septembre selon le tableau joint en annexe.

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au budget 2022 et sera inscrit au budget des exercices suivants.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de ce dispositif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 30 juin 2022

Le Maire,



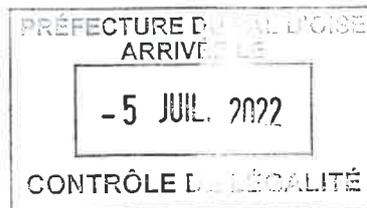
Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 05/07/2022
de la publication le : 05/07/2022
Fait à Méry-sur-Oise, le 07/07/2022



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise





**TABLEAU DES ANNEES DE NAISSANCE DES JEUNES MERYSIENS
POUVANT BENEFICIER DU PASS MERY**

Année d'attribution du Pass Méry	2022	2023	2024	2025
Année de naissance des jeunes concernés	2008	2009	2010	2011

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
- 5 JUIL. 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ